

## Assurance chômage : C'est au patronat de payer ! Le jeudi 27 février, manifestons !

Dans la négociation en cours, les droits des demandeurs d'emploi sont violemment attaqués : intérimaires, intermittents du spectacle, travailleurs précaires de toutes sortes, le Medef et ses acolytes veulent vous faire payer la crise et la flexibilité à outrance, en baissant ou supprimant les droits.

#### Mobilisons-nous toutes et tous!

Le patronat, emmené par le Medef, argue que les caisses de l'Unedic, organisme gérant l'assurance chômage, sont en déficit! Ce n'est pas étonnant vue la situation de l'emploi : le patronat a fait le choix de la flexibilité à outrance, c'est cette politique qui cause le déficit! 51 % des entrées au chômage sont dues à des fins de CDD et d'intérim, et cela coûte 8 milliards d'euros. les ruptures conventionnelles pèsent pour 4,4 milliards alors que le déficit annuel de l'Unedic se monte à plus de 5 milliards d'euros : les comptes sont faciles à faire.

Le patronat veut désormais transférer le financement de la protection sociale aux chômeurs eux-mêmes et à l'Etat : c'est cela aussi le coût du capital que nous dénonçons !

#### Le Medef veut notamment :

• supprimer le régime des intérimaires (l'annexe 4) ;

- supprimer le régime des intermittents du spectacle (annexes 8 et 10) ;
- baisser drastiquement les allocations des plus précaires qui alternent petits boulots et chômage;
- moduler les allocations à la baisse si le chômage baisse : comme si le demandeur d'emploi était responsable de sa situation ... ou bien il devra accepter n'importe quel petit boulot.

#### Cela est inacceptable!

Les privés d'emploi ont besoin aujourd'hui d'une amélioration d'un système qui n'est pas à la hauteur de la situation de l'emploi actuel. Il faut :

- indemniser plus longtemps, dans une situation où le chômage de longue durée explose (900 000 à 2,1 milliards en 3 ans),
- indemniser plus rapidement les primo demandeurs d'emploi qui peinent à se constituer les quatre mois indispensables pour accéder à une indemnisation;
- augmenter la durée des droits des seniors dans un contexte où les employeurs ne veulent plus embaucher de salariés de plus de 50 ans.

Chaque salarié de ce pays a le droit, quand il est frappé, par le chômage, d'avoir une assurance chômage qui lui permette de faire face.

# Le jeudi 27 février, à 14 H

### Rassemblement devant le Medef

(avenue Bosquet) - Métro Ecole Militaire.